



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Construction d'une salle d'activités sportives à Habsheim

Date et heure limites de réception des offres :

~~lundi 28 septembre 2026 à 11:00~~

lundi 5 octobre 2026 à 11:00

SYNDICAT DE COMMUNES DE L'ILE NAPOLEON

5 Rue de l'Etang
68390 Sausheim

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Construction d'une salle d'activités sportives à Habsheim
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	20
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature	5
1.6 - Réalisation de prestations similaires	6
2 - Conditions de la consultation	6
2.1 - Délai de validité des offres	6
2.2 - Forme juridique du groupement	6
2.3 - Variantes.....	6
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles	7
3 - Les intervenants	7
3.1 - Conduite d'opération.....	7
3.2 - Maîtrise d'œuvre	7
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier	7
3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie	7
3.5 - Contrôle technique.....	7
3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	7
4 - Conditions relatives au contrat.....	8
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	8
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	8
5 - Contenu du dossier de consultation.....	8
6 - Présentation des candidatures et des offres	8
6.1 - Documents à produire	9
6.2 - Visites sur site.....	10
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	10
7.1 - Transmission électronique	10
7.2 - Transmission sous support papier	11
8 - Examen des candidatures et des offres	11
8.1 - Sélection des candidatures.....	11
8.2 - Attribution des marchés	11
8.3 - Suite à donner à la consultation	14
9 - Renseignements complémentaires	14
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	14
9.2 - Procédures de recours	15

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Construction d'une salle d'activités sportives à Habsheim

Le projet consiste à construire un nouveau bâtiment, d'une surface utile totale d'environ 1 086 m², regroupant pour l'essentiel un court de tennis, une salle de yoga, un espace de convivialité et des locaux connexes.

Les travaux à venir portent sur la création :

- D'un court de tennis avec son rangement,
- D'une salle de yoga de 150 m² et ses rangements/placards intégrés,
- De vestiaires et sanitaires hommes, femmes et PMR,
- D'un espace de convivialité de 70 m²,
- Et de divers locaux techniques et sociaux.

Cette opération s'inscrit dans une démarche de développement durable et répond aux exigences de la réglementation thermique en vigueur, à savoir RT2012 - 30 %.

Lieu(x) d'exécution :
Rue de Kembs
68440 Habsheim

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 20 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Désamiantage
02	Terrassement
03	Fondations spéciales
04	Gros œuvre
05	Charpente bois
06	Echafaudage
07	Etanchéité - végétalisation
08	Couverture et bardage métallique
09	Menuiserie extérieure aluminium - protections solaires
10	Sanitaire - réseaux
11	Chauffage - ventilation

Lot(s)	Désignation
12	Electricité - courants faibles
13	Photovoltaïque
14	Doublages - cloisons - faux plafonds
15	Cloison mobile
16	Menuiserie intérieure - agencement
17	Chape - carrelage
18	Peinture intérieure - nettoyage
19	Parquet
20	Revêtement sportif tennis

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45212170-8	Travaux de construction de bâtiments de loisirs

Lot(s)	Code principal	Description
01	45262660-5	Travaux de désamiantage
02	45111000-8	Travaux de démolition, travaux de préparation et de dégagement de chantier
03	45262600-7	Travaux de construction spécialisés divers
04	45210000-2	Travaux de construction de bâtiments
05	45261100-5	Travaux de charpente
06	45262100-2	Travaux d'installation d'échafaudages
07	45261420-4	Travaux d'étanchéification
08	45261210-9	Travaux de couverture
09	45421000-4	Travaux de menuiserie
10	45232460-4	Travaux d'installations sanitaires
11	45232141-2	Installations de chauffage
12	45311200-2	Travaux d'installations électriques

Lot(s)	Code principal	Description
13	45261215-4	Travaux de couverture de panneaux solaires
14	45410000-4	Travaux de plâtrerie
15	45421141-4	Travaux de cloisonnement
16	45421000-4	Travaux de menuiserie
17	45262321-7	Travaux de chape
18	45442100-8	Travaux de peinture
19	45432113-9	Pose de parquets
20	44112200-0	Revêtements de sol

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Conformément à l'article R.2142-24 du code de la commande publique, en cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités. Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lot(s)	Code	Libelle	Description
12	PSE 1	Système de visualisation des matchs	La description est détaillée dans le CCTP.

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

DWPA HABSHEIM
67000 Strasbourg

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est Missions de base : DIAG, ESQ, APS, APD, PRO, ACT, EXE, DET, AOR
Missions complémentaires : SSI.

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par :

C2BI
20 avenue du Neuhof
67100 Strasbourg

Courriel : c2bi@c2bi.fr

3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

La coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par le maître d'œuvre.

3.5 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

BTP CONSULTANTS
92B boulevard de la Solidarité
57070 Metz

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :
LP - PS - SEI - HAND - ACCESS - TH - Pha

3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

APAVE INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTION FRANCE
2 rue Thiers
BP 1347
68100 Mulhouse

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les travaux seront financés par les ressources propres du syndicat de communes de l'Île Napoléon.

Les prestations seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le cahier des Clauses Techniques Communes (CCTC)
- Plan général de coordination
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Les plans
- L'attestation de visite pour le lot 2 terrassement
- **Le diagnostic amiante**

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
DC1 - Lettre de candidature	Non
DC2 - Déclaration du candidat	Non
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Une attestation d'assurance responsabilité civile	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
L'attestation de visite pour le lot 2 : terrassement	Oui
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

La visite obligatoire pour lot 2 : terrassement uniquement.

Eu égard à la nature des travaux, l'acheteur organise une visite obligatoire sur site : mardi 15 septembre à 10h et lundi 21 septembre à 14h.

Les candidats devront prendre rendez-vous en appelant le : 03.89.66.14.18 (M. Bernard GLANZ).

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;

- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
SYNDICAT DE COMMUNES DE L'ILE NAPOLEON
5 Rue de l'Etang
68390 Sausheim

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : *.doc *.xls *.pdf *.jpg *.zip *.dwg

Les soumissionnaires sont invités à ne pas utiliser certains formats, tels que « exe » ainsi que certains outils, notamment les macros.

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :
Le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres. Le soumissionnaire qui souhaite modifier ou compléter son offre doit effectuer un nouveau dépôt contenant l'ensemble des documents exigés. En cas de consultation alloties, il est possible d'effectuer un dépôt par lot.

Conformément aux articles L.2132-2 et R.2132-2 du code de la commande publique, les plis doivent être déposés sur le profil acheteur du SCIN à savoir : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>
Une offre reçue sous format papier, ou qui n'aurait pas été déposée sur la plate-forme sera considérée comme irrégulière.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°01

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	50.0
2.1-Moyens humains et matériels, méthodologie, organisation, limitations des nuisances	40.0
2.2-Mesures d'hygiène et de sécurité	10.0
3-Valeur environnementale	10.0
3.1-Gestion des déchets	10.0

Pour les lots n°02, 03

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	50.0
2.1-Moyens humains et matériels, méthodologie, organisation, limitations des nuisances	25.0
2.2-Mesures d'hygiène et de sécurité	10.0
2.3-Performance technique des produits et matériels proposés	15.0
3-Valeur environnementale	10.0
3.1-Gestion des déchets	5.0
3.2-Maîtrise des consommations	5.0

Pour les lots n°04, 05

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	45.0
2.1-Moyens humains et matériels, méthodologie, organisation, limitations des nuisances	25.0
2.2-Mesures d'hygiène et de sécurité	5.0
2.3-Performance technique des produits et matériels proposés	15.0
3-Valeur environnementale	15.0
3.1-Gestion des déchets	5.0
3.2-Impact environnemental des matériaux	5.0
3.3-Maîtrise des consommations	5.0

Pour le lot n°06

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	70.0
2-Valeur technique	25.0
2.1-Moyens humains et matériels, méthodologie, organisation, limitations des nuisances	15.0
2.2-Mesures d'hygiène et de sécurité	5.0
2.3-Performance technique des produits et matériels proposés	5.0
3-Valeur environnementale	5.0
3.1-Maîtrise des consommations	5.0

Pour les lots n°07, 08, 14, 15, 16

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	45.0
2.1-Moyens humains et matériels, méthodologie, organisation, limitations des nuisances	15.0
2.2-Mesures d'hygiène et de sécurité	5.0
2.3-Performance technique des produits et matériels proposés	25.0
3-Valeur environnementale	15.0
3.1-Gestion des déchets	5.0
3.2-Impact environnemental des matériaux	5.0
3.3-Maîtrise des consommations	5.0

Pour les lots n°09, 10, 11, 12, 17, 18, 19, 20

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	45.0
2.1-Moyens humains et matériels, méthodologie, organisation, limitations des nuisances	10.0
2.2-Mesures d'hygiène et de sécurité	5.0
2.3-Performance technique des produits et matériels proposés	30.0
3-Valeur environnementale	15.0
3.1-Gestion des déchets	5.0
3.2-Impact environnemental des matériaux	5.0
3.3-Maîtrise des consommations	5.0

Pour le lot n°13

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Moyens humains et matériels, méthodologie, organisation, limitations des nuisances	10.0
2.2-Mesures d'hygiène et de sécurité	5.0
2.3-Performance technique des produits et matériels proposés	25.0
3-Valeur environnementale	20.0
3.1-Gestion des déchets	5.0
3.2-Impact environnemental des matériaux	10.0
3.3-Maîtrise des consommations	5.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>

Cette demande doit intervenir au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des plis, **soit le 28 septembre 2026 à 11 h (Diffusion des réponses à tous : au plus tard le 30 septembre 2026 à 11 h).**

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix
BP 51038
67070 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03 88 21 23 23
Télécopie : 03 88 36 44 66
Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Judiciaire de Strasbourg
Nouveau Palais de Justice
Quai Finkmatt
BP 1030
67070 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03 88 75 27 27
Télécopie : 03 88 75 29 30
Adresse internet (U.R.L) : <http://www.justice.gouv.fr/>

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics
Préfecture de Meurthe-et-Moselle
1 rue du préfet Claude
54000 Nancy

Tél : 03 88 75 27 27
Télécopie : 03 88 75 29 30